

PROVINCE DE LUXEMBOURG. ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE DE NASSOGNE

Du registre aux délibérations du Conseil communal de cette commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JUIN 2022

PROCES – VERBAL

Séance du conseil communal du 27 juin 2022 à 20 heures 00.

PRESENTS :

M. Marc QUIRYNEN, Bourgmestre;
M. André BLAISE, M. Marcel DAVID, M. José DOCK, Mme Marie-Alice PEKEL, Échevins;
~~Mme Florence ARRESTIER~~, Présidente du CPAS;
M. Vincent PEREMANS, M. Philippe LEFEBVRE, Mme Christine BREDa, Mme Véronique BURNOTTE, M. Bruno HUBERTY, M. Jean-François CULOT, M. Jérémy COLLARD, Mme Lynda PROTIN, Mme Charline KINET, Mme Sophie PIERARD, M. Serge DEMORTIER, Conseillers;
M. Charles QUIRYNEN, Directeur général;

Le Bourgmestre débute la séance en excusant l'absence de Madame ARRESTIER.

1. Vote sur l'urgence : discussion

Le Conseil Communal,

Vu l'article L1122-13 § 1er du CDLD prévoyant que le Conseil communal est convoqué par courrier électronique au moins sept jours francs avant celui de la réunion, hormis les cas d'urgence;

Attendu que dans le cas d'urgence, il est admis que la convocation peut être faite :

- verbalement,
- en n'importe quel lieu,
- sans délai.

Et ce à condition que l'urgence soit motivée, reconnue et acceptée par le Conseil communal;

Considérant qu'une fois l'urgence reconnue par le Conseil, celui-ci se réunit légitimement;

Attendu qu'un appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation des infrastructures sportives endommagées lors des inondations de juillet 2021 a été lancé par "Infrasports";

Attendu que le complexe sportif de Forrières et le complexe du football de Bande ont été fortement touchés par les inondations de juillet 2021 ;

Attendu que ces bâtiments sont utilisés par de nombreux clubs sportifs ;

Attendu que notre commune a sollicité une intervention de l'assurance pour la remise en état du bâtiment et du mobilier ;

Attendu que notre commune a introduit une demande d'intervention auprès du fonds des calamités pour ces infrastructures sportives et leurs abords du complexe sportif ;

Attendu que l'intervention « Infrasports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70% ;

Attendu que ces dossiers de candidatures doivent être rentrés pour le 30 juin 2022 ;

après discussion, ACCEPTE l'urgence, à l'unanimité.

2. Demande d'octroi de subvention des infrastructures sportives impactées par les inondations de juillet 2021- Appel à manifestation d'intérêt Infrastructures du football de Bande

Le Conseil Communal, après discussion,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Infraspports » pour la rénovation des infrastructures sportives endommagées lors des inondations de juillet 2021;

Attendu que le complexe du football de Bande a fait l'objet d'une délibération du collège communal du 07 février 2022 approuvant la candidature à l'appel à projet pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives lancé par le Gouvernement Wallon dans le cadre du plan de relance pour la Wallonie;

Attendu que cette candidature est irrecevable ;

Attendu que le bâtiment a été fortement touché lors des inondations de juillet 2021;

Attendu que notre commune a sollicité une intervention de l'assurance pour la remise en état du bâtiment et du mobilier ;

Attendu que notre commune a introduit une demande d'intervention auprès du fonds des calamités pour les infrastructures sportives et les abords du complexe sportif (parking, chemin d'accès, terrain de football, ...) ;

Attendu que notre commune n'a encore reçu aucune promesse ou données chiffrées de l'assurance ou du fond des calamités sur une éventuelle intervention de leurs parts ;

Attendu que l'intervention « Infraspports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70% ;

MARQUE son accord, à l'unanimité,

Sur l'adhésion par la Commune de Nassogne à la demande d'octroi de subvention pour la rénovation et la reconstruction des infrastructures sportives du Football de Bande suite aux inondations de juillet 2021.

L'intervention « infraspports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70%

ATTESTE sur l'honneur que les données mentionnées dans notre candidature sont fiables et véritables.

3. Demande d'octroi de subvention des infrastructures sportives impactées par les inondations de juillet 2021- Appel à manifestation d'intérêt Infrastructures du complexe sportif de Forrières

Le Conseil Communal, après discussion,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Infraspports » pour la rénovation des infrastructures sportives endommagées lors des inondations de juillet 2021;

Attendu que le complexe sportif de Forrières a fait l'objet d'une promesse ferme de subsides le 11 mai 2021 d'un montant de 389.660,00€ pour la rénovation et l'extension du complexe sportif de Forrières ;

Attendu que le complexe de Forrières est utilisé par plusieurs clubs sportifs (football, judo, ju-jitsu, ...) ;

Attendu que le bâtiment a été fortement touché lors des inondations de juillet 2021;

Attendu que notre commune a sollicité une intervention de l'assurance pour la remise en état du bâtiment et du mobilier ;

Attendu que notre commune a introduit une demande d'intervention auprès du fonds des calamités pour les infrastructures sportives et les abords du complexe sportif (parking, chemin d'accès, terrain de football, ...) ;

Attendu que notre commune n'a encore reçu aucune promesse ou données chiffrées de l'assurance ou du fonds des calamités sur une éventuelle intervention de leurs parts ;

Attendu que l'intervention « Infraspports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70% ;

MARQUE son accord, à l'unanimité,

Sur l'adhésion par la Commune de Nassogne à la demande d'octroi de subvention pour la rénovation et la reconstruction des infrastructures sportives de Forrières suite aux inondations de juillet 2021.

L'intervention « infrasports » dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives endommagées durant les inondations de juillet 2021 serait de 70%

ATTESTE sur l'honneur que les données mentionnées dans notre candidature sont fiables et véritables.

4. Communications

Le Conseil communal prend connaissance du courrier du 13 juin 2022 de l'asbl Pays de Famenne, par laquelle elle informe le Collège communal de la fin de la mission du Pays de Famenne dans l'accompagnement des communes dans la Convention des Maires.

QUESTIONS - REPONSES

Philippe LEFEBVRE interpelle le Collège sur la prise en charge du placement d'une douche chez un particulier dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens. La majorité a toujours refusé d'aider les plus fragilisés, les acteurs locaux et de fournir des masques au personnel et aux enseignants pendant la pandémie. Raison principale : le coût. Lors des inondations, de nombreux sinistrés n'ont pas eu un seul soutien financier de la part de la commune. Ici, le propriétaire privé voit son bien aménagé gratuitement par la commune, avec des deniers publics.

Réponse du bourgmestre : Dès le début du conflit, des réfugiés ukrainiens sont arrivés directement chez un habitant d'origine ukrainienne d'Ambly, sans être passés par FEDASIL. Un particulier avait des locaux en suffisance pour loger ces familles, disposait de 2 toilettes mais d'aucune douche. Si nous n'intervenions pas dans l'urgence, la commune aurait été amenée à loger, à ses frais, ces familles à l'hôtel. Un bon de commande a été dressé pour placer dans l'urgence une cabine douche dans un WC. Cette cabine sera démontée lorsque la situation sera redevenue normale.

Plus d'autres questions n'étant posées, la séance est levée à 20 heures 35'.

Par le Conseil,
Le Directeur général, Le Bourgmestre,